



# CHARTRE D'ACCUEIL DES CENTRES DE LOISIRS ET DES MERCREDIS



**DAOVI**

**- D'Ailleurs On Vient d'Ici -**



## **D'Ailleurs On Vient d'Ici**

« DAOVI » est une Association régie par la loi de 1901 à but non lucratif dont les objectifs sont principalement l'organisation, l'encadrement et l'animation en colonie et centre de vacances en direction des ADOS de 13 à 17 ans et pour le public primaire de 6 à 12 ans. L'Association a été créée, par un petit nombre de bénévoles et de professionnels, animés par la volonté de transmettre leurs passions et expériences aux plus jeunes.

La mise en œuvre de ces activités a été initiée à la demande de nos jeunes et de leurs parents ainsi qu'à la demande de la Province sud et Mairie de Nouméa qui souhaite développer de nouveaux projets pour les adolescents en pleine nature. Ce qui nous a amené à imaginer et promouvoir de nouveaux séjours avec hébergement sur toute la grande terre et îles loyautés.

« DAOVI » organise des séjours toute l'année à chaque période de vacances scolaires sur différents sites : en tribu, en bord de mer, en rivière ou même dans nos chaînes de montagne.

En 2020, nous prévoyons l'ouverture de notre premier camp en île loyauté, à Lifou.

L'organisation de l'association est basée sur l'échange et le partage, offrant la possibilité de découvrir comment d'autres jeunes vivent dans leurs communes ou tribu à travers des échanges culturels et traditionnels.

Faire découvrir notre patrimoine par : Le Partage, La Solidarité, Le Respect, Le Vivre Ensemble et les valeurs de la Citoyenneté à travers des activités sportives, ludiques, culturelles et artistiques. L'idée est de favoriser le ludisme pour que les jeunes apprennent en s'amusant. L'association est fondée sur l'innovation et la modernité. Nous leur donnerons des conseils tout au long de nos séjours afin qu'ils comprennent que le sport et la culture rime avec un mode et une hygiène de vie.

De par nos expériences : Nous avons pu noter une forte demande de la part des parents et surtout des jeunes. La qualité et la variété de nos activités plaisent, la demande est en constante augmentation. Ce sont essentiellement des adolescents issus de Nouméa et des communes proches qui sont les plus souvent intéressés.

**Enfin, le principe de l'association repose sur l'inter-échange des us et coutumes au sein des communautés qui composent la Nouvelle Calédonie pour un meilleur vivre ensemble**



## 1. Les centres de loisirs / Les horaires

DAOVI comprend deux centres de loisirs qui accueillent maximum 45 enfants de 3\* à 5 ans et 6 à 13 ans :

- 3\*- 5 ans : Maternelle de l'école Saint Jean Baptiste (vallée des colons)
- 6 à 13 ans : Le Parc Zoologique et Forestier Michel Corbasson : rue Teyssandier de Laubarède

Les deux centres sont ouverts les vacances scolaires et les grandes vacances et les mercredis.

Le transport des enfants est prévu pour les mercredis scolaires uniquement. Ils seront récupérés par le transporteur dans leurs écoles à partir de 10h45 et déjeuneront au Parc Forestier.

Pour les enfants qui seront déposés par leurs parents, nous demandons aux parents de les déposer à partir de 10h45 à l'entrée du Parc, un animateur viendra les chercher.

### Les horaires :

- Les vacances scolaires et grandes vacances d'été : 7h30 – 17h30
- Les mercredis scolaires : 10h45-17h30.
- Les mercredis pédagogiques : 7h30 – 17h30

## 2. Les inscriptions

### Une première inscription DAOVI

Pour une première inscription à DAOVI il faudra nous fournir :

- La fiche sanitaire d'information remplie (pièce jointe)
- Un certificat médical certifiant que les vaccins de l'enfant sont à jour.
- Les dates et lieux souhaités pour les centres ou la fiche d'organisation des mercredis remplie (pièce jointe)
- La somme de 2500 francs, en plus du tarif, qui correspond à la cotisation annuelle valable jusqu'à décembre de l'année en question.

### Les inscriptions en centres et mercredis

Les parents seront informés de l'ouverture des inscriptions pour les mercredis et les centres par mail et sur notre page Facebook : DAOVI.

Pour les mercredis les inscriptions se font à la carte en cochant sur la feuille « ORGANISATION DES MERCREDIS » les mercredis souhaités et l'option transport.

Pour les centres, les inscriptions se font par mail en donnant les dates et lieux de centres souhaités.

**Enfin, pour être inscrit il faut absolument que l'enfant soit en CP et qu'il ait 6 ans au premier jour du centre.**



### 3. Les tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont :

- Parc Forestier : 17 000 francs
- Maternelle, Ecole Saint Jean Baptiste : 18 000 francs
- Les mercredis après-midi : 3 500 francs / le mercredi

Les modalités de paiement :

Pour les centres et les mercredis nous restons très flexible en permettant aux parents de régler en plusieurs fois, sur 2 ou 3 mois.

Cependant, si le paiement de la facture n'est pas effectué nous serons dans l'obligation de ne plus accepter l'inscription de l'enfant pour les centres suivants.

**Si le règlement de la facture ou d'une partie de celle-ci n'est pas effective au premier mercredi ou au premier jour des vacances l'enfant sera tout de même accueilli par notre équipe.**

Les modes de règlement :

L'association accepte les règlements par :

- Chèque à l'ordre de DAOVI
- Virement en précisant le nom et prénom de l'enfant dans le libellé
- Bon CAFAT d'un montant de 4000 francs : 1 bon / enfant / semaine
- Bon CCAS d'un montant de 4000 francs : les bons doivent être signés par les parents et ils peuvent en utiliser autant qu'ils le souhaitent.
- Bourse qui permet d'avoir – 12 000 francs sur les centres : non cumulable avec les autres aides

### 4. En cas d'absence

Pour l'absence d'un enfant nous souhaitons être informé le plus tôt possible, vous pouvez nous envoyer un mail à [centresloisirs.asso@gmail.com](mailto:centresloisirs.asso@gmail.com) ou nous contacter au 98 88 52.

### 5. Remboursement :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs semaine de centre de loisirs :

- En raison de mauvaises conditions météorologiques, un avoir sera automatiquement proposé.
- Si l'annulation relève de notre responsabilité, un remboursement total sera effectué.
- Si l'annulation est de votre fait et est validé par le bureau de DAOVI, les avoirs sont valables pendant une durée d'un an à compter de la date d'annulation.



## 6. L'encadrement

Les centres et les mercredis sont encadrés par 1 directeur titulaire du BAFD et 3 à 5 animateurs titulaires du BAFA ou en cours de formation BAFA.

On compte 1 animateur pour 10 enfants.

### L'animateur

Les valeurs suivantes servent de référence à l'animateur et devraient l'aider à concevoir son rôle auprès des jeunes :

- La responsabilité (conscient de ses actes et de ses dires),
- La liberté (autonomie, prises d'initiative et choix éducatifs),
- Le respect (mutuel, des autres, des idées, du travail d'autrui),
- La solidarité (travail en collaboration avec le reste de l'équipe pour préserver la cohérence du projet pédagogique),
- L'esprit critique (se remettre en cause, s'évaluer),
- La créativité (être constructif, chercher à inventer des solutions face aux problèmes)

L'animateur doit toujours avoir une tenue vestimentaire correcte, et faire attention à son vocabulaire ainsi qu'à ses gestes. Il doit être disponible auprès des enfants. Savoir rire, jouer et dire non mais en expliquant pourquoi.

L'animateur est une personne qui inspire confiance et sécurité. Il permet au jeune d'agir en autonomie mais en respectant des règles de vie quotidienne.

### L'animateur SB

Pour les sorties mer ou rivière lors des mercredis pédagogiques, l'animateur SB encadrera les baignades et devra repérer les lieux c'est-à-dire sécuriser le coin de baignade et le délimiter, être garant de la sécurité des enfants.

Il restera hors de l'eau dans un endroit où il y a une vision globale et où il sera visible des enfants. Il devra être vigilant et vérifier qu'il est bien un animateur pour 10 dans l'eau. Enfin il définira puis rappellera régulièrement les règles aux enfants et aux animateurs.

Enfin, concernant le départ des enfants du centre, ils se font jusqu'à 17h30. Ils doivent être récupérés par leurs parents ou un tiers qui sera mentionné dans la fiche de renseignement sanitaire lors de l'inscription.

Les personnes mineures ne sont pas autorisées à prendre les enfants.



## **7. Les conditions sanitaires**

Les repas seront livrés par notre prestataire « La Casserolette » et seront stockés dans les conditions et températures adéquates.

Les repas sont servis par l'équipe encadrante soumis à des mesures d'hygiène très stricte.

Tout enfant présentant une maladie contagieuse sera refusé jusqu'à présentation d'un certificat médical.

## **8. Les préconisations**

Nous préconisons pour les enfants :

- Le port des baskets lors des mercredis pédagogiques car nous faisons souvent des sorties rivière,
- L'apport d'une gourde, d'un tupperware et des couverts pour déjeuner car nous sommes dans une démarche 0 déchet,
- De ne pas apporter de jouets, matériel numérique (mp3, tablettes, jeux vidéo...) ou encore bijoux pendant les centres,
- De ne pas apporter des friandises ou autres aliments sucrés (sauf pour les jours où nous organisons des goûters plus « funky », mais vous serez informés)

## **9. Les mesures d'urgence**

En cas d'accident, les responsables du centre sont autorisés à prendre toutes les mesures qui leurs paraîtront nécessaires, les parents étant avertis le plus rapidement possible.

Les parents auront renseigné lors de l'inscription de l'enfant toutes les informations nécessaires en terme médical afin que nous connaissions les allergies, éventuelles hospitalisations mais également le contact du médecin traitant.

L'équipe aura également à sa disposition pour chaque centre une boîte à pharmacie à jour.



## **10. L'engagement de l'équipe vis-à-vis des parents et des enfants**

Les centres de loisirs de l'association DAOVI sont des espaces de rencontre et d'échange.

Les activités proposées par l'équipe encadrante découlent d'une demande des enfants mais également d'une volonté de faire découvrir de nouvelle pratique et de nouvelle culture de la part de l'équipe.

Ainsi, nous considérons les avis, les questions et les préconisations des enfants en termes d'activités.

L'équipe s'engage à transmettre des valeurs complémentaires aux valeurs transmises à l'école et à la maison tels que le vivre ensemble, l'écologie, la citoyenneté, l'autonomie ou encore le civisme.

Nous nous engageons à accompagner l'enfant lors de son séjour en termes de sécurité et d'attention.

À tout moment l'équipe de DAOVI est présente pour répondre à vos questions et vous rencontrer.

**La signature de la fiche sanitaire fournie lors de l'inscription certifie que vous avez lu et approuvé cette charte disponible sur notre site internet : <https://www.daovi-asso.com/>**